Public Safety Canada | Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

CORRECTIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT CORRECTIONNELS

Résumé de recherche

Le mariage durant l'incarcération : caractéristiques et relations des conjoints

(Analyse préliminaire)

HV
8885
M37
1996
F

Canada

Résumé de recherche

Le mariage durant l'incarcération : caractéristiques et relations des conjoints

(Analyse préliminaire)

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA

SEP 4 1997

BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

This report is also available in English. Please contact Correctional Research and Development, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A OP9.
Pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez vous adresser au Secteur de la recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A OP9.

1996 N° B-15

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

HV
8885
M37
1996
F

Le mariage durant l'incarcération :

caractéristiques et relations des conjoints

(Analyse préliminaire)

Brian A. Grant et Sara L. Johnson

Recherche et développement correctionnels

Chris Carr et David Hilderman

Aumônerie

Service correctionnel du Canada

Novembre 1996

Résumé

L'Aumônerie du Service correctionnel du Canada a effectué une étude auprès des détenus qui se sont mariés durant leur incarcération. Cette étude a été menée afin d'aider l'aumônerie à concevoir des programmes qui répondent aux besoins des détenus et de leurs conjoints. M. David Appavoo (Appavoo, 1995) a effectué à contrat la collecte des données, au moyen d'entrevues et d'un questionnaire semi-structuré, et a rédigé un premier rapport. Le présent rapport renferme les résultats des analyses des données portant sur les 36 détenus qui ont fait l'objet de l'étude Appavoo et qui se sont mariés ou ont prévu de le faire durant leur incarcération.

La relation conjugale tendait à être : a) entre des personnes appartenant au même groupe d'âge ou entre un délinquant et une personne plus âgée, b) entre des personnes ayant des antécédents conjugaux analogues, c) d'une durée généralement inférieure à un an ou dépassant les trois ans, d) surtout (dans 58 % des cas) entre un détenu et une personne ayant un lien avec l'établissement (membre du personnel, bénévole, visiteur bénévole). À peu près la moitié des couples se sont rencontrés pendant que le détenu était incarcéré.

Les détenus et leur conjoint se ressemblaient du point de vue du nombre et de la durée de leurs relations antérieures, et le conjoint était soit du même âge (42 %) soit plus âgé (33 %) que le détenu. Ces résultats ne confirment pas l'opinion selon laquelle les femmes qui épousent un détenu sont jeunes et sans expérience.

La plupart des couples (78 %) avaient des enfants issus de relations antérieures, et 42% des couples avaient au moins un enfant âgé de moins de 19 ans. Le nombre d'enfants, plus particulièrement le nombre d'enfants âgés de moins de 19 ans, a une incidence sur les besoins du couple.

Un examen des caractéristiques des détenus et des conjoints a révélé que : a) la majorité (56 %) des détenus purgeaient une peine à perpétuité, b) la majorité des détenus et des conjoints ont dit avoir achevé leurs études secondaires, c) le tiers des conjoints étaient à ce moment-là sans emploi, d) le tiers des conjoints avaient un revenu inférieur à 12 000 $.

Ces constatations indiquent qu'il faudrait peut-être fournir également de l'aide aux couples sur le plan financier. De plus, comme la plupart des détenus purgent une peine à perpétuité, ils pourraient avoir besoin d'un soutien additionnel pour faciliter leur réinsertion sociale.

La majorité des détenus reçoivent la visite de membres de leur famille, de celle de leur conjoint ou encore d'amis dans la collectivité, ou bien sont en contact avec ces personnes. Les rapports entre les détenus et leurs enfants issus de relations antérieures étaient rares; en effet, près des deux tiers des détenus ne reçoivent pas la visite de leurs enfants. La plupart des détenus (97 %) ont participé à des programmes en établissement et plus des deux tiers (69 %) ont participé aux programmes de l'aumônerie. Cette constatation donne à penser que ces détenus disposent d'un bon réseau de soutien, tant de type structuré (programmes de l'aumônerie et en établissement) que de type non structuré (parents et amis).

Les détenus ont dit avoir besoin des programmes offerts par l'aumônerie et en établissement. Ils semblent surtout penser que des sources d'aide structurée pour le mariage sont essentielles et que les programmes en établissement destinés à les préparer à leur réinsertion sociale sont nécessaires. Cette information peut servir à la conception de programmes de l'aumônerie et en établissement en vue d'aider les couples qui se marient pendant l'incarcération d'un des conjoints.

Remerciements

Nous remercions M. David Appavoo d'avoir déployé des efforts considérables pour recueillir les données utilisées dans cette étude. Nous sommes aussi reconnaissants aux aumôniers des régions d'avoir recommandé le nom de détenus qui pourraient participer à l'étude. De plus, les aumôniers et d'autres membres du personnel du Service correctionnel du Canada ont aidé à établir les calendriers d'entrevues pour les détenus et les conjoints. Enfin, nous tenons à remercier les délinquants et leurs conjoints d'avoir participé aux entrevues et d'avoir rempli les questionnaires prévus. Sans leur participation, nous n'aurions pas obtenu l'information présentée dans ce rapport.

Table des matières

Résumé **iii**

Remerciements **v**

Table des matières **vi**

Liste des tableaux **vii**

Introduction **1**

Méthode **2**

Problèmes méthodologiques 2

Mises en garde en ce qui concerne l'interprétation des données 3

Résultats **4**

Données descriptives 4

Opinions et perceptions au sujet des relations conjugales 15

Relations antérieures 17

Conjoint actuel 23

Rapports avec la famille 30

Programmes en établissement 34

Analyse **41**

Préoccupations et suggestions 43

Bibliographie **45**

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques de la relation actuelle....5
Tableau 2 : Nombre et durée des relations antérieures des détenus....7
Tableau 3 : Nombre et durée des relations antérieures des conjoints....8
Tableau 4 : Nombre et âge des enfants des détenus et des conjoints....10
Tableau 5 : Renseignements sur la peine....11
Tableau 6 : Emplois des détenus et des conjoints....13
Tableau 7 : Niveau de scolarité des détenus et des conjoints....14
Tableau 8 : Âge des détenus et des conjoints....15
Tableau 9 : Opinions des détenus....16
Tableau 10 : Relations antérieures des détenus : âge au moment de la première relation....17
Tableau 11 : Relations antérieures des détenus : âge au moment de la dernière relation....18
Tableau 12 : Durée de la dernière relation des détenus....19
Tableau 13 : Caractéristiques de la dernière relation des détenus....20
Tableau 14 : Nombre des relations antérieures des détenus en fonction de leur âge....21
Tableau 15 : Nombre de relations antérieures selon le lien qu'ont les conjoints avec l'établissement des conjoints....22
Tableau 16 : Nombre de relations antérieures des détenus selon le type de peine....23
Tableau 17 : Problèmes de visite....25
Tableau 18 : Âge des détenus en fonction de l'âge des conjoints....26
Tableau 19 : Antécédents conjugaux des détenus en fonction des antécédents conjugaux des conjoints....27
Tableau 20 : Durée de la dernière relation des détenus en fonction de la durée de la dernière relation des conjoints....27
Tableau 21 : Âge des femmes en fonction du lien qu'elles ont avec l'établissement....29
Tableau 22 : Antécédents conjugaux des femmes selon leur âge....29

Tableau 23 : Fréquence des visites par les enfants des détenus et raisons expliquant l'absence de visites.....32
Tableau 24 : Habitudes de visite des amis.....34
Tableau 25 : Participation aux programmes offerts en établissement.....36
Tableau 26 : Participation aux programmes en établissement selon l'âge.....37
Tableau 27 : Participation aux programmes offerts par l'aumônerie de l'établissement.....38
Tableau 28 : Participation aux programmes offerts par l'aumônerie de l'établissement selon l'âge.....39

Introduction

Cette étude vise à examiner le cas des mariages célébrés en prison pendant que le conjoint de sexe masculin est incarcéré. Les aspects à explorer sont les suivants :

- les relations antérieures du détenu et de son conjoint actuel;
- la relation conjugale actuelle;
- les perceptions et opinions du détenu au sujet du mariage et des relations familiales;
- les réseaux de soutien pour le mariage et la famille;
- l'influence sur le mariage des programmes de l'aumônerie et des autres programmes offerts dans l'établissement;
- les perceptions, suggestions et recommandations des détenus en ce qui a trait aux divers programmes offerts par l'aumônerie et dans l'établissement.

Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire élaboré et administré par Appavoo (1995). L'ensemble des données comprend les réponses données par 36 délinquants purgeant une peine dans un établissement fédéral qui se sont mariés durant leur incarcération (32 sujets) ou qui ont prévu de le faire (4 sujets). L'utilisation pour cette étude d'un échantillon de disponibilité non aléatoire empêche de généraliser les résultats, mais ceux-ci sont suffisamment riches pour nous aider à comprendre les enjeux liés au mariage chez les détenus. Appavoo a recueilli et codé les données, et en a fait une analyse préliminaire. Il a choisi l'échantillon, élaboré le questionnaire et produit l'ensemble des données.

Méthode

Les données d'analyse ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire semi-structuré élaboré par Appavoo (1995) à la suite d'une série d'entrevues menées avec des détenus et leur conjoint, pendant deux à trois heures. Les entrevues ont été organisées par les aumôniers de divers établissements d'une région donnée au Canada. Appavoo a administré le questionnaire au cours de sa deuxième ou troisième rencontre avec le détenu, qui a mis entre une heure et demie et deux heures pour le remplir. Une copie du questionnaire était remise au détenu pour lui permettre de suivre pendant que le chercheur lui lisait les questions et notait les réponses. Le lecteur est prié de consulter Appavoo (1995) s'il veut obtenir plus de détails sur la collecte des données.

Le questionnaire a été rempli par seulement 52 personnes parmi la soixantaine de délinquants sous responsabilité fédérale et quelques conjoints qui ont été interviewés. Le nombre de sujets inclus dans les analyses a ensuite été ramené à 36 puisqu'on a limité la recherche aux répondants qui se sont mariés ou qui ont prévu de le faire durant leur incarcération. Les répondants étaient incarcérés dans un des établissements de la région administrative ou étaient en semi-liberté. Le niveau de sécurité des établissements allait de minimal à maximal.

Problèmes méthodologiques

Environ 25 des sujets de l'échantillon ont été choisis par les aumôniers d'établissement, tandis que les autres se sont portés volontaires après avoir entendu parler de l'étude. Il s'agit donc d'un échantillon extrêmement sélectif qui n'est aucunement représentatif de l'ensemble des détenus qui se sont mariés durant leur incarcération. Comme peu de conjoints ont rempli le questionnaire, leurs réponses n'ont pas été incluses dans les analyses. Tous les renseignements sur les conjoints ont été fournis par les délinquants.

Mises en garde en ce qui concerne l'interprétation des données

Le lecteur est prié de remarquer qu'on ne peut guère généraliser les résultats de l'étude étant donné que l'échantillon était non aléatoire et de petite taille et que nous ne disposions pas de données validées sur les conjoints. Cette recherche présente toutefois un instantané des questions liées aux mariages célébrés parmi ce groupe de détenus. En outre, les constatations tirées de cette étude pourront servir à ceux qui travaillent auprès des détenus songeant à se marier et à ceux qui s'occupent des questions d'orientation pour lesquelles il n'existe aucune autre donnée. La présente recherche doit donc être considérée comme une enquête préliminaire destinée à faciliter les recherches futures sur le mariage chez les détenus.

Résultats

Les résultats sont présentés en six parties. La première partie consiste en une description de l'échantillon, tandis que la deuxième présente les opinions et perceptions des détenus au sujet du mariage et des relations familiales. La troisième partie porte sur les relations antérieures et la quatrième, sur la relation conjugale actuelle. La cinquième partie fournit un résumé des rapports avec la famille et les autres réseaux de soutien non structurés, et la sixième contient des détails sur les programmes offerts en établissement et les sources d'aide de type structuré.

Données descriptives

Un examen des relations conjugales actuelles (tableau 1) révèle que 89 % des membres de l'échantillon (32 délinquants) se sont mariés durant l'incarcération, tandis que 11 % (4) ont prévu de le faire. Parmi les premiers, 44 % (14) fréquentaient leur femme ou vivaient avec elle dans une union de fait avant leur incarcération, alors que les autres 56 % (18) ont rencontré et épousé leur conjoint durant leur incarcération.

Environ la moitié des couples (17) se sont rencontrés dans un bar ou par l'entremise d'un ami, et un peu moins de la moitié (16) se sont rencontrés dans un établissement du Service correctionnel du Canada (SCC). Les autres répondants vivaient dans une union de fait avant l'incarcération. Le lien qui existait entre le conjoint et l'établissement est aussi un facteur important. Plus de la moitié des conjoints avaient un lien avec l'établissement, soit à titre de membre du personnel (28 %, 10), de bénévole (6 %, 2), ou de bénévole/visiteur (25 %, 9), tandis que les autres conjoints (42 %, 15) n'en avaient pas.

Une analyse de la durée de la relation conjugale actuelle a révélé que 36 % des couples (13) étaient ensemble depuis moins d'un an, 19 % (7) depuis un à trois ans, 39 % (14) depuis plus de trois ans, tandis que les autres 6 % (2) avaient vécu dans une union de fait avant l'incarcération. Dans la majorité des cas (85 %, 11) où la relation était relativement

récente (moins d'un an), le conjoint avait un lien quelconque avec l'établissement, tandis que pour une minorité des cas (15 %, 2), ce lien n'existait pas.

Tableau 1 : Caractéristiques de la relation actuelle

Moment où le couple s'est rencontré	Fréquence	Pourcentage
Avant l'incarcération/marié en prison	14	38,9
Durant l'incarcération/marié en prison	18	50,0
Pas encore marié mais prévoit de le faire	4	11,1
Total	36	100,0
Lieu de rencontre du couple		
Bar/par un ami	17	47,2
Établissement du SCC	16	44,4
Union de fait avant l'incarcération	3	8,3
Total	36	100,0
Lien du conjoint avec l'établissement		
Membre du personnel	10	27,8
Bénévole	2	5,6
Visiteur dans le cadre du programme des bénévoles	9	25,0
Aucun lien	15	41,7
Total	36	100,0
Durée de la relation		
Moins d'un an	13	36,1
Un à trois ans	7	19,4
Plus de trois ans	14	38,9
Union de fait avec l'incarcération	2	5,6
Total	36	100,0

Aux tableaux 2 et 3, nous présentons les caractéristiques des relations antérieures des détenus et des conjoints. Dans les paragraphes suivants, nous entendons par relations antérieures soit les unions conjugales, soit les unions de fait. Seulement 17 % des détenus (6) et 33 % des conjoints (12) n'avaient jamais eu d'union conjugale ou de fait. En ce qui concerne les détenus, 33 % (12) avaient eu une relation, 19 % (7), deux relations antérieures et 30 % (11), trois relations antérieures ou plus.

Parmi les détenus qui avaient eu des relations antérieures, 41 % (27) ont dit que celles-ci avaient duré moins de deux ans, 35 % (23), de deux à cinq ans et 24 % (16), plus de cinq ans[1]. La durée des relations antérieures peut avoir des conséquences sur la stabilité et la longévité de la relation actuelle.

D'après les réponses données par les détenus, 33 % des conjoints (12) n'ont pas eu de relations antérieures, 22 % (8) ont eu une relation antérieure, 22 % (8), deux relations antérieures, 17 % (6) trois relations antérieures ou plus, tandis que pour les derniers 6 % (2), les données manquaient. Toutefois, les réponses données à d'autres questions révèlent que les deux conjoints pour lesquels les données manquaient avaient eu entre un et trois mariages antérieurs. En ce qui concerne la durée des relations antérieures des conjoints (parmi les conjoints qui ont effectivement eu des relations antérieures), 24 % (10) ont eu des relations qui ont duré moins de deux ans, 36 % (15) ont eu des relations qui ont duré de deux à cinq ans et 41 % (17) ont eu des relations qui ont duré plus de cinq ans. Donc en général, les conjoints semblent avoir eu des unions conjugales ou de fait moins nombreuses et qui ont duré plus longtemps.

[1] Ces résultats sont basés sur des questions à réponses multiples (c.-à-d., où il y a plusieurs réponses possibles pour une question). La fréquence des réponses (compte) est donc supérieure au nombre de cas. Il faut examiner avec soin les résultats basés sur ces questions étant donné que les pourcentages sont établis en fonction du nombre de réponses et non pas en fonction du nombre de répondants.

Tableau 2 : Nombre et durée des relations antérieures des détenus

Nombre de relations antérieures	Fréquence	Pourcentage
Aucune relation antérieure	6	16,7
Une relation antérieure	12	33,3
Deux relations antérieures	7	19,4
Trois relations antérieures ou plus	11	30,5
Total	36	100,0
Durée des relations antérieures (réponses multiples)	Nombre de réponses	Pourcentage des réponses
Moins de deux ans	27	40,9
Deux à cinq ans	23	34,8
Plus de cinq ans	16	24,2
Total	66	100,0

Tableau 3 : Nombre et durée des relations antérieures des conjoints

Nombre des relations antérieures	Fréquence	Pourcentage
Aucune relation antérieure	12	33,3
Une relation antérieure	8	22,2
Deux relations antérieures	8	22,2
Trois relations antérieures ou plus	6	16,7
Un à trois mariages antérieurs[2]	2	5,6
Total	36	100,0
Durée des relations antérieures (réponses multiples)	Nombre de réponses	Pourcentage des réponses
Moins de deux ans	10	23,8
Deux à cinq ans	15	35,7
Plus de cinq ans	17	40,5
Total	42	100,0

Le tableau 4 indique le nombre d'enfants des détenus et de leur conjoint, ainsi que le nombre global d'enfants qu'ils ont entre eux. Le nombre et l'âge des enfants des détenus et des conjoints sont importants à trois égards. Premièrement, les enfants peuvent être une source de soutien pour une relation conjugale ou, inversement, une source de conflits. Deuxièmement, les enfants (surtout ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge adulte) peuvent avoir une incidence sur la situation financière du couple. Troisièmement, comme les enfants qui n'ont pas atteint l'âge adulte sont à la charge de leurs parents, leur soin demande un engagement considérable de la part des parents. Au total, 58 % des détenus (21) et 64 % des conjoints (23) avaient au moins un enfant issu d'une relation antérieure.

[2] Des analyses supplémentaires ont révélé que les données manquantes correspondaient à des conjoints qui avaient eu d'un à trois mariages antérieurs.

En ce qui concerne l'âge des enfants des détenus, 31 % de ces derniers (11) avaient des enfants mineurs (âgés d'un à 17 ans), tandis que 34 % (12) avaient des enfants d'âge adulte. Parmi les détenus pères d'enfants mineurs, 73 % (8) avaient un ou deux enfants de ce groupe d'âge, et les autres 27 % (3) en avaient quatre. Quant aux détenus ayant des enfants d'âge adulte, la moitié (6) en avaient un ou deux et l'autre moitié (6) en avaient trois ou quatre.

D'après les réponses données par les délinquants, 32 % des conjoints (11) avaient des enfants mineurs tandis que 38 % (13) avaient des enfants d'âge adulte. Parmi le premier groupe, 91 % (10) avaient un ou deux enfants mineurs tandis que les autres 9 % (1) en avaient trois. Dans le second groupe, 92 % (12) avaient un ou deux enfants d'âge adulte et 8 % (1), trois.

Dans l'ensemble, 78 % des couples (28) avaient entre eux au moins un enfant. Le nombre moyen d'enfants issus de relations antérieures par couple dépassait légèrement deux. Quarante-deux pour cent des couples (14) avaient des enfants mineurs et 55 % (18) avaient des enfants d'âge adulte. Dans le premier groupe, 64 % (9) avaient un ou deux enfants et 36 % (5), trois enfants ou plus. Parmi les couples ayant des enfants d'âge adulte, 56 % (10) en avaient un ou deux et 44 % (8), trois ou plus. Nous ne savons pas toutefois si les détenus ou leur conjoint ont la garde de leurs enfants et nous ne connaissons pas le nombre d'enfants issus de la relation actuelle.

Tableau 4 : Nombre et âge des enfants des détenus et des conjoints

	Âge des enfants (adultes/mineurs)	
Nombre d'enfants - détenus	**1-17 ans (mineurs)**	**18 ans et plus (adultes)**
Aucun	24 (68 %)	23 (66 %)
Un ou deux enfants	8 (23 %)	6 (17 %)
Trois enfants ou plus	3 (9 %)	6 (17 %)
Nombre d'enfants - conjoints		
Aucun	23 (68 %)	21 (62 %)
Un ou deux enfants	10 (29 %)	12 (35 %)
Trois enfants ou plus	1 (3 %)	1 (3 %)
Nombre d'enfants - couples		
Aucun	19 (58 %)	15 (45 %)
Un ou deux enfants	9 (27 %)	10 (30 %)
Trois enfants ou plus	5 (15 %)	8 (24 %)

On peut voir au tableau 5 des renseignements démographiques sur les détenus et les conjoints. Ces renseignements comprennent le niveau de sécurité de l'établissement où le détenu est incarcéré, l'âge de ce dernier, la sorte de peine qu'il purge, le nombre d'années avant l'examen du cas en vue d'une libération conditionnelle, les emplois antérieurs et son niveau de scolarité. Des renseignements sur l'âge, l'emploi actuel, le niveau de scolarité et le revenu actuel des conjoints sont également fournis.

S'ils n'étaient pas en semi-liberté, les détenus étaient incarcérés dans un des six établissements fédéraux. Environ 58 % d'entre eux étaient incarcérés dans un établissement à sécurité moyenne, 13 %, dans un établissement à sécurité minimale et

17 %, dans un établissement à sécurité maximale, tandis que 12 % étaient en semi-liberté[3].

Le type de peine et le nombre d'années avant l'admissibilité à la libération conditionnelle ont été étudiés et sont présentés au tableau 5. Il est intéressant de constater que plus de la moitié des détenus (56 %, 20) purgeaient une peine à perpétuité. Quant aux autres, 28 % (10) purgeaient une peine plus courte et 17 % (6) étaient en semi-liberté. Parmi les détenus qui n'étaient actuellement pas en semi-liberté, plus du tiers (40 %, 12) allaient être admissibles à un examen en vue d'une libération conditionnelle dans les deux ans qui suivaient, le tiers (37 %, 11) allaient y être admissibles dans les deux à huit années et les autres (23 %, 7) ne le seraient pas avant plus de huit ans.

Tableau 5 : Renseignements sur la peine

Type de peine	Fréquence	Pourcentage
Peine à perpétuité	20	55,6
Peine d'une durée déterminée	10	27,7
Semi-liberté	6	16,7
Total	36	100,0
N^{bre} d'années avant l'admissibilité à la libération conditionnelle		
Moins de deux ans	12	33,3
Deux à huit ans	11	30,6
Plus de huit ans	7	19,4
Semi-liberté	6	16,7
Total	36	100,0

[3] Ces estimations sont basées sur l'échantillon complet des 52 cas incluant des détenus qui étaient mariés avant leur incarcération.

Le tableau 6 porte sur les emplois que les détenus ont occupés précédemment et sur l'emploi actuel du conjoint, deux facteurs qui ont une incidence sur la stabilité financière du couple. On a posé aux détenus une question à réponses multiples pour connaître leurs emplois antérieurs. Douze pour cent des détenus (7) ont dit avoir exercé une profession libérale, 7 % (4) ont dit avoir travaillé dans un bureau ou dans la vente, 27 % (16) ont dit avoir exercé un métier, 13 % (8) ont dit avoir été propriétaires ou exploitants d'une entreprise, 32 % (19) ont dit avoir travaillé comme travailleurs non qualifiés, 7 % (4), avoir été aux études et 3 % (2) avoir été sans travail. Les emplois signalés par les détenus ne coïncident pas avec ceux de la population carcérale en général, et nous sommes donc portés à mettre en doute la véracité des réponses données à cet égard.

Nous avons également examiné l'emploi actuel des conjoints. Selon les réponses données par les détenus, 38 % des conjoints (13) exercent une profession libérale, 44 % (15) travaillent dans la vente ou dans un bureau, ou encore exercent un métier, et 18 % (6) sont des travailleuses non qualifiées.

Tableau 6 : Emplois des détenus et des conjoints

Emplois antérieurs des détenus (réponses multiples)	Nombre de réponses	Pourcentage des réponses
Profession libérale	7	11,7
Ventes/travail de bureau	4	6,7
Métier	16	26,7
Propriétaire-exploitant	8	13,3
Travailleur non qualifié	19	31,7
Étudiant	4	6,7
Sans travail	2	3,3
Total	60	100,0
Emplois antérieurs des conjoints	Fréquence	Pourcentage
Profession libérale	13	38,2
Ventes/métier	15	44,1
Travailleuse non qualifiée	6	17,6
Total	34	100,0

Le niveau de scolarité est un facteur important en ce qui a trait aux perspectives d'emploi. On peut voir au tableau 7 les niveaux de scolarité des détenus et des conjoints. Parmi les premiers, plus du quart (28 %, 10) n'avaient pas achevé le secondaire tandis que 22 % (8) avaient achevé leurs études secondaires ou obtenu une équivalence d'études secondaires au moyen d'une formation générale (FG) tandis que les autres 50 % (18) ont dit avoir fait certaines études postsecondaires. Ces niveaux de scolarité sont passablement plus élevés que ceux qu'on observe dans la population carcérale générale. En ce qui concerne le niveau de scolarité des conjoints, 11 % (4) n'auraient pas terminé leurs études secondaires, 25 % (9) les auraient terminées et 64 % (23) auraient fait des études

postsecondaires. Cette information semble révéler que les conjoints sont un peu plus instruits et occupent des postes plus prestigieux que les détenus.

Tableau 7 : Niveau de scolarité des détenus et des conjoints

Scolarité	Détenus	Conjoints
Moins de la 8e année	1 (3 %)	1 (3 %)
Entre la 8e et la 10e année	9 (25 %)	3 (9 %)
12e année	5 (14 %)	9 (25 %)
FG	3 (8 %)	n.d.
Études postsecondaires	18 (50 %)	23 (64 %)
Total	36	100,0

Le tableau 8 présente une répartition des détenus et des conjoints en fonction de l'âge. Les détenus âgés entre 21 et 35 ans formaient le tiers (12) de l'échantillon, tandis que les autres deux tiers étaient âgés soit entre 36 et 45 ans (47 %, 17) soit de 46 ans ou plus (19 %, 7). Nous avons aussi examiné l'âge du conjoint signalé par les détenus. Comme pour les détenus, les conjoints âgés entre 21 et 35 ans forment un peu plus du tiers de l'échantillon (36 %, 13), mais pour les autres deux tiers des conjoints, la répartition quant à l'âge diffère de celle des détenus : 28 % des conjoints (10) étaient âgés entre 36 et 45 ans et 36 % (13) de 46 ans ou plus. Cela signifie qu'il y a plus de conjoints que de détenus dans le groupe des 46 ans et plus.

Tableau 8 : Âge des détenus et des conjoints

Âge	Détenus	Conjoints
21 à 35 ans	12 (33 %)	13 (36 %)
36 à 45 ans	17 (47 %)	10 (28 %)
46 ans et plus	7 (19 %)	13 (36 %)
Total	36	36

Opinions et perceptions au sujet des relations conjugales

Les opinions des détenus au sujet de la famille et du mariage jouent un rôle important dans la définition de la relation actuelle. Appavoo (1995) a conçu une échelle qui renfermait à l'origine 39 énoncés traduisant des opinions et croyances au sujet de la famille, du mariage et de leurs rapports avec la collectivité. Certains énoncés ont été éliminés parce qu'ils étaient répétitifs, ambigus ou peu utiles pour l'analyse factorielle, ce qui a laissé 16 énoncés de type Likert pour l'analyse. Pour tous les énoncés, plus la valeur est élevée, plus il y a accord avec l'énoncé. Certains énoncés ont été codés en sens inverse pour faire en sorte que tous les énoncés soient cotés dans le même sens. Les réponses données à cinq énoncés ont été analysées séparément, et les 16 énoncés ont été analysés pour créer deux sous-échelles.

On a retenu, en vue d'une analyse distincte, cinq énoncés afin de déterminer si les détenus souscriraient à des opinions extrémistes au sujet du mariage et de la famille. L'analyse de ces énoncés, reproduits au tableau 9, semble révéler que la plupart des hommes vouent un grand respect à leur conjoint, qu'ils ne sont pas d'accord avec des énoncés qui sont humiliants pour leur femme et qu'ils semblent vouloir entretenir une relation à long terme avec leur conjoint actuel.

Tableau 9 : Opinions des détenus

Énoncé	En désaccord	Indécis	D'accord
Si, même après un avertissement, mon conjoint a un comportement qui me déplaît, je la punirai verbalement et physiquement.	33 (97 %)	0 (0 %)	1 (3 %)
Je veux respecter parfaitement les voeux et désirs profonds de mon conjoint, même si cela m'oblige à renoncer à certains de mes rêves et plaisirs.	2 (6 %)	1 (3 %)	31 (91 %)
Si mon conjoint ne se plie pas à mes désirs ni à mes ordres, je divorcerai.	28 (82 %)	5 (15 %)	1 (3 %)
Un homme a le droit d'exiger que sa femme et ses enfants lui obéissent et respectent ses désirs.	32 (94 %)	1 (3 %)	1 (3 %)
Si je ne suis pas satisfait, je devrais avoir le droit de fréquenter d'autres femmes.	28 (82 %)	2 (6 %)	4 (12 %)

Seize des énoncés d'Appavoo (1995) ont fait l'objet d'une analyse factorielle. Le premier facteur, appelé «égocentrisme», comprenait neuf énoncés expliquant 34 % de la variance dans les 16 énoncés. Ce facteur englobait des affirmations traduisant clairement un point de vue égocentrique ou tourné vers soi. Le deuxième facteur, appelé «désir de contrôler la famille», englobait sept énoncés expliquant 13 % de la variance. Il semble exister une relation entre la présence ou l'absence d'une consultation prénuptiale ou conjugale et ces deux facteurs ($t(32) = 1{,}76$, $p = 0{,}09$), c'est-à-dire que les détenus ayant participé à des séances de consultation prénuptiale ou conjugale semblaient être moins égocentriques ou moins disposés à vouloir contrôler la famille que ceux qui n'avaient pas participé à des séances de ce genre. Il est toutefois impossible de déterminer si la participation des détenus à des programmes de consultation prénuptiale ou conjugale offerts par les services d'aumônerie a diminué leur égocentrisme ou leur désir de contrôler la famille ou si des programmes de ce genre ont attiré des détenus moins égocentriques et désireux de contrôler la famille.

L'âge est aussi un facteur important en ce qui concerne l'égocentrisme ($F(2,31) = 5,02$, $p<0,05$). Signalons notamment que les détenus âgés de 21 à 35 ans ont obtenu des résultats plus faibles (révélant qu'ils étaient moins égocentriques) que les détenus âgés de 36 à 45 ans. Les détenus âgés de 46 ans ou plus ont obtenu des résultats entre les deux extrêmes. Autrement dit, les détenus âgés de 36 à 45 ans étaient les plus égocentriques tandis que ceux qui étaient âgés de 21 à 35 ans l'étaient le moins.

Relations antérieures

Le comportement antérieur étant souvent le meilleur facteur de prédiction du comportement futur, les relations antérieures d'un détenu fournissent une information précieuse pouvant indiquer la durabilité de la relation actuelle. Rappelons que nous incluons dans les relations antérieures tant les unions conjugales que les unions de fait. Des données ont été recueillies sur les quatre dernières unions conjugales ou de fait, mais nous traiterons dans ce rapport de la première relation et de la dernière. Les tableaux 10 et 11 présentent des données au sujet de l'âge du détenu et du conjoint antérieur au moment de la relation. Parmi les détenus qui ont eu des relations antérieures, 44 % (14) étaient âgés, au moment de leur première relation, de 18 ans ou moins tandis que 56 % (18) étaient alors âgés entre 19 et 40 ans. Dans 52 % des cas, le premier conjoint du détenu était âgé de moins de 18 ans au moment de la relation tandis que dans 48 % (14), le premier conjoint était âgé entre 19 et 40 ans. Onze pour cent des détenus (4) n'avaient pas eu de relations antérieures.

Tableau 10 : Relations antérieures des détenus : âge au moment de la première relation

Âge au moment de la première relation	Détenu	Conjoint
Moins de 19 ans	14 (40 %)	15 (45 %)
19 à 40 ans	17 (49 %)	14 (43 %)
Aucune relation antérieure	4 (11 %)	4 (12 %)

En ce qui concerne la dernière relation antérieure des détenus (voir le tableau 12), 16 % (5) des détenus étaient âgés entre 15 et 18 ans, 62 % (19) entre 19 et 30 ans et 23 % (7), de 31 ans ou plus. Un examen de l'âge du dernier conjoint a révélé que dans 17 % (5) des cas, le dernier conjoint était âgé entre 15 et 18 ans, dans 48 % des cas (14), entre 19 et 30 ans et dans 34 % des cas (10), de 31 ans ou plus. En faisant un recoupement entre l'âge des détenus au moment de leur dernière relation et celui de leur dernier conjoint, on a constaté que 79 % des détenus (23) avaient eu une relation avec une femme du même groupe d'âge qu'eux alors que seulement 3 % (1) avaient eu une relation avec une femme plus jeune et 17 % (5), avec une femme plus âgée.

Tableau 11 : Relations antérieures des détenus : âge au moment de la dernière relation

Âge	Détenu	Conjoint
15 à 18 ans	5 (14 %)	5 (15 %)
19 à 30 ans	19 (54 %)	14 (42 %)
31 ans et plus	7 (20 %)	10 (30 %)
Aucune relation antérieure	4 (11 %)	4 (12 %)

Le tableau 12 renferme des données sur la durée de la dernière relation des détenus. Parmi les détenus qui ont eu des relations antérieures, la dernière relation a duré, dans 39 % des cas (12), deux ans ou moins, dans 35 % des cas (11), de deux à cinq ans et dans 26 % des cas (8), plus de cinq ans. Cette information au sujet de la dernière relation semble ressembler beaucoup à celle qui portait sur la durée de toutes les relations antérieures (voir la partie sur les données descriptives).

Tableau 12 : Durée de la dernière relation des détenus

Durée	Fréquence	Pourcentage
Moins de deux ans	12	34,3
Deux à cinq ans	11	31,4
Plus de cinq ans	8	22,9
Aucune relation antérieure	4	11,4
Total	35	100,0

Nous avons également voulu connaître l'endroit où les détenus ont rencontré leur dernier conjoint. Un peu plus du tiers d'entre eux (35 %, 12) l'ont rencontré dans un bar ou un restaurant, ou encore à une soirée dansante ou une activité communautaire, tandis que 41 % (14) l'ont rencontré au travail ou à l'école et 12 % (4) par l'entremise d'un ami ou «dans la rue». Les autres 12 % (4) n'avaient pas eu de relations antérieures.

Il est aussi utile de connaître le motif de la rupture de la dernière relation des détenus. Parmi les détenus qui avaient eu des relations antérieures, 35 % (10) ont indiqué comme motif de la rupture leur infidélité ou celle de leur conjoint et 35 % (10), les drogues ou la violence; 14 % (4) ont dit qu'il s'était agi uniquement d'une relation passagère et 17 % (5) ont indiqué comme motif de la rupture l'incompatibilité ou l'incarcération. On peut voir au tableau 13 des données sur les caractéristiques de la dernière relation des détenus.

Tableau 13 : Caractéristiques de la dernière relation des détenus

Lieu de rencontre du dernier conjoint	Fréquence	Pourcentage
Restaurant/bar/soirée dansante, etc.	12	35,3
Travail/école	14	41,2
Présentation par un ami/«dans la rue»	4	11,8
Sans objet - la relation actuelle est la première	4	11,8
Total	34	100,0
Motif de la rupture		
Infidélité	10	31,3
Drogues/violence	10	31,3
Relation passagère	4	12,5
Incompatibilité/incarcération	5	15,6
Sans objet - la relation actuelle est la première	3	9,4
Total	32	100,0

On peut voir au tableau 14 un recoupement entre le nombre de relations antérieures que les détenus ont eues et leur âge. La tendance qui semble s'en dégager est que plus les détenus sont âgés, plus le nombre de leurs relations augmente.

Tableau 14 : Nombre des relations antérieures des détenus en fonction de leur âge

	Âge des détenus		
Nombre de relations antérieures des détenus	**21-35 ans**	**36-45 ans**	**46 ans et plus**
Aucune relation antérieure	4 (67 %)[4]	2 (33 %)	0 (0 %)
Une relation	4 (31 %)	7 (54 %)	2 (15 %)
Deux relations	2 (22 %)	4 (44 %)	3 (33 %)
Trois relations ou plus	2 (25 %)	4 (50 %)	2 (25 %)

On a également fait un recoupement entre le nombre de relations antérieures des détenus et le lien qu'a le conjoint actuel avec l'établissement. Comme nous l'avons déjà signalé, dans plus de la moitié des cas (58 %, 21), le conjoint actuel avait un lien quelconque avec l'établissement, tandis que dans 42 % des cas (15), le conjoint n'en avait pas. Parmi les détenus dont la femme entretenait un lien quelconque avec l'établissement, 14 % (3) n'avaient pas eu de relations antérieures, 24 % (5) avaient eu une relation antérieure, 33 % (7) avaient eu deux relations antérieures et 29 % (6) avaient eu trois relations antérieures ou plus.

Nous avons constaté une différence statistiquement significative quant aux antécédents conjugaux des conjoints entre les conjoints actuels qui avaient un lien avec l'établissement et ceux qui n'en avaient pas (χ^2 (1)=4,21, p<0,05). Au total, 57 % (20) des conjoints[5] avaient un lien quelconque avec l'établissement, tandis que 42 % (15) n'en avaient pas. Parmi les conjoints liés d'une manière quelconque à l'établissement, 15 % (3) n'avaient pas eu de relations antérieures tandis que 85 % (17) avaient déjà été mariés ou avaient vécu dans une union de fait. Par contraste, 53 % (8) des conjoints qui n'étaient pas

[4] Les valeurs entre parenthèses sont les pourcentages pour la ligne.

[5] Le manque d'accord entre les données sur les détenus et les données sur les conjoints quant à ce point est attribuable au manque de données sur un conjoint.

liés à l'établissement avaient déjà été mariés ou avaient vécu dans une union de fait et 47 % (7) des conjoints sans lien avec l'établissement n'avaient pas vécu de relations antérieures. Cette information semble révéler que les conjoints liés à l'établissement étaient plus susceptibles d'avoir déjà été mariés ou d'avoir déjà vécu dans une union de fait que les femmes qui n'avaient aucun lien avec l'établissement. On peut voir cette information au tableau 15. Dans celui-ci, nous distinguons également, parmi les conjoints ayant des liens avec l'établissement, les membres du personnel et les visiteurs/bénévoles.

Tableau 15 : Nombre de relations antérieures selon le lien qu'ont les conjoints avec l'établissement

	Lien des conjoints avec l'établissement		
Nombre de relations antérieures des détenus	**Membre du personnel**	**Visiteur/ bénévole**	**Aucun lien**
Aucune relation antérieure	0 (0 %)[6]	3 (27 %)	3 (20 %)
Une relation	4 (40 %)	1 (9 %)	8 (53 %)
Deux relations	3 (30 %)	4 (36 %)	2 (13 %)
Trois relations ou plus	3 (30 %)	3 (27 %)	2 (13 %)
Relations antérieures des conjoints			
Aucune relation antérieure	1 (10 %)	2 (20 %)	7 (47 %)
Déjà marié ou ayant déjà vécu dans une union de fait	9 (90 %)	8 (80 %)	5 (53 %)

Une comparaison entre les condamnés à perpétuité et les autres délinquants sur le plan des antécédents conjugaux a révélé l'existence d'une différence significative entre les deux groupes (χ^2 (1)=5,76, p<0,05). Au total, 70 % des condamnés à perpétuité (14) avaient déjà été mariés ou avaient déjà vécu dans une union de fait alors que 30 % (6) ne

[6] Les valeurs entre parenthèses correspondent aux pourcentages des colonnes.

l'avaient jamais été. Par contraste, tous les autres délinquants (100 %, 16) avaient déjà eu des relations. Autrement dit, le pourcentage des détenus autres que les condamnés à perpétuité qui avaient eu des relations antérieures était plus élevé que celui des condamnés à perpétuité. Il y avait aussi une différence entre les deux groupes quant au nombre de relations antérieures. On peut voir au tableau 16 une comparaison entre les condamnés à perpétuité et les autres délinquants en fonction du nombre de relations antérieures. En général, les condamnés à perpétuité semblent appartenir surtout à deux groupes extrêmes : soit qu'ils n'ont eu aucune relation antérieure soit qu'ils en ont eu trois ou plus. Par contraste, les autres délinquants avaient eu pour la plupart une ou deux relations antérieures. Ce rapport entre le nombre de relations antérieures et le type de peine ne variait pas en fonction des différences d'âge entre les deux groupes. Il importe par ailleurs de noter que la durée même de l'incarcération peut avoir empêché les condamnés à perpétuité de se marier ou de vivre dans une union de fait.

Tableau 16 : Nombre de relations antérieures des détenus selon le type de peine

	Types de peine	
Nombre de relations antérieures des détenus	**Condamnés à perpétuité**	**Autres détenus**
Aucune relation	6 (30 %)	0 (0 %)
Une ou deux relations	8 (40 %)	14 (88 %)
Trois relations ou plus	6 (30 %)	2 (12 %)

Conjoint actuel

On a recueilli plusieurs éléments d'information au sujet du conjoint actuel, notamment son revenu, sa situation d'emploi et son lieu de résidence. En outre, plusieurs comparaisons ont été faites entre les détenus et les conjoints.

Nous avons examiné le revenu et la situation d'emploi des conjoints. D'après les réponses données par les détenus, le tiers des conjoints (12) étaient sans travail tandis que les autres deux tiers (24) travaillaient. Nous avons distingué trois catégories en ce qui concerne le revenu des conjoints. Le tiers des conjoints (12) avaient un revenu inférieur à 12 000 $, 42 % (15) avaient un revenu annuel compris entre 12 000 $ entre 30 000 $ et 25 % (9) avaient un revenu entre 30 000 $ et 60 000 $.

Nous avons également étudié le lieu de résidence des conjoints et les problèmes que cela pouvait poser sur le plan des visites. Dans plus de la moitié des cas (53 %, 19), la femme vivait proche de l'établissement où l'homme était incarcéré, dans 25 % des cas (9), elle vivait à une certaine distance de l'établissement, tandis que dans 22 % des cas (8), elle vivait avec ses parents ou avec le détenu puisque celui-ci était en semi-liberté[7]. L'éloignement du lieu de résidence du conjoint pose un problème en ce qui concerne les visites entre époux. La distance était une des réponses que les femmes pouvaient donner à la question sur les problèmes que posaient les visites à leur mari.

On peut voir au tableau 17 les problèmes que les femmes connaissent en ce qui a trait aux visites à leur mari. D'après les réponses données par les détenus, 26 % (9) ont dit que la distance était un problème, 3 % (1) ont indiqué le transport comme étant un problème, 6 % (2) ont dit que leur famille avait de la difficulté à comprendre et à accepter la relation, 9 % (3) ont signalé des conflits avec leur horaire de travail et 6 % (2) ont dit que, parce qu'elles avaient déjà travaillé à l'établissement, elles se sentaient harcelées. Plus de la moitié des femmes (51 %, 18) n'ont signalé aucun problème de visite. Parmi les 29 % de femmes (10) qui avaient déjà travaillé (ou qui travaillaient encore) dans un établissement correctionnel, seulement 20 % (2) ont dit se sentir mal à l'aise ou être harcelées lorsqu'elles visitaient leur mari à l'établissement.

[7] Les données sur la distance dans le cas des conjoints vivant avec leurs parents ne sont pas disponibles.

Tableau 17 : Problèmes de visite

Problèmes de visite que connaissent les conjoints	Fréquence	Pourcentage
Distance	9	25,7
Transport	1	2,9
Désapprobation de la famille	2	5,6
Horaire de travail	3	8,6
Harcèlement de la part des employés de l'établissement	2	5,7
Aucun problème	18	51,4
Total	35	100,0

Nous avons effectué une série de recoupements pour déterminer le rapport entre diverses caractéristiques des détenus et les mêmes caractéristiques de leur conjoint. L'âge est un facteur important parce qu'on croit souvent que les femmes qui épousent des détenus manquent d'expérience. Si cette hypothèse était vraie, on s'attendrait à trouver des détenus qui épousent des femmes plus jeunes qu'eux. En réalité, d'après les données présentées au tableau 18, seulement 25 % des femmes (9) sont plus jeunes que leur mari, tandis que 42 % (15) appartiennent au même groupe d'âge que leur mari et 33 % (12) sont plus âgées. Nous avons déjà présenté dans la partie sur les données descriptives des renseignements sur l'âge des détenus et des conjoints, mais le tableau 18 consiste en une comparaison entre l'âge du détenu et celui de son conjoint.

Tableau 18 : Âge des détenus en fonction de l'âge des conjoints

	Âge des conjoints		
Âge des détenus	**21-35 ans**	**36-45 ans**	**46 ans et plus**
21-35 ans	6 (16 %)[8]	4 (11 %)	2 (6 %)
36-45 ans	7 (19 %)	4 (11 %)	6 (17 %)
46 ans et plus	0 (0 %)	2 (6 %)	5 (14 %)

Une autre façon de vérifier cette hypothèse au sujet des conjoints consiste à examiner le lien entre les antécédents conjugaux des détenus et ceux des conjoints. L'information au sujet des antécédents conjugaux des détenus et des conjoints a été présentée dans la partie sur les données descriptives, mais au tableau 19, nous présentons le rapport direct qui existe entre les relations antérieures des détenus et celles des conjoints. Au total, 83 % des détenus (29) et 71 % des conjoints (25) avaient déjà été mariés ou avaient déjà vécu dans une union de fait. Parmi les détenus qui avaient eu des relations antérieures, 76 % des conjoints (22) avaient aussi eu des relations antérieures tandis que 24 % (7) n'en avaient pas eu. Parmi les détenus qui n'avaient jamais été mariés ou n'avaient jamais vécu dans une union de fait, le nombre de conjoints qui avaient eu des relations antérieures était identique à celui des conjoints qui n'en avaient pas eu (3, 50 %).

[8] Les valeurs entre parenthèses correspondent aux pourcentages totaux.

Tableau 19 : Antécédents conjugaux des détenus en fonction des antécédents conjugaux des conjoints

	Conjoint déjà marié ou ayant déjà vécu dans une union de fait	
Détenu déjà marié ou ayant déjà vécu dans une union de fait	**Oui**	**Non**
Oui	22 (76 %)[9]	7 (24 %)
Non	3 (50 %)	3 (50 %)

Le tableau 20 consiste en une comparaison entre la durée de la dernière relation des détenus et celle des conjoints. D'après le tableau, la plupart des femmes dont la dernière relation avait duré plus de deux ans ont épousé des hommes dont la dernière relation avait duré à peu près aussi longtemps. Ces résultats quant à la présence ou l'absence de relations antérieures et la durée de celles-ci révèlent qu'en général, les détenus et leur femme ont des antécédents de relations analogues.

Tableau 20 : Durée de la dernière relation des détenus en fonction de la durée de la dernière relation des conjoints

	Durée de la dernière relation des conjoints		
Durée de la dernière relation des détenus	**Jamais mariés**	**Moins de deux ans**	**Plus de deux ans**
Jamais mariés	3 (27 %)[10]	1 (17 %)	0 (0 %)
Moins de deux ans	1 (9 %)	3 (50 %)	5 (38 %)
Plus de deux ans	7 (64 %)	2 (33 %)	8 (62 %)

[9] Les valeurs entre parenthèses correspondent aux pourcentages pour la ligne.

[10] Les valeurs entre parenthèses correspondent aux pourcentages pour les colonnes.

Plusieurs comparaisons basées sur les différences entre les couples où la femme est liée à l'établissement et ceux où la femme n'a pas de liens avec l'établissement contribuent à démentir l'opinion voulant que les femmes de détenus manquent d'expérience ou sont vulnérables. Nous avons mis en rapport le lien ou l'absence de lien du conjoint avec l'établissement et l'âge actuel du conjoint. En général, les femmes de chaque groupe d'âge étaient à peu près également représentées dans les catégories de celles qui avaient des liens avec l'établissement et de celles qui n'avaient pas de liens avec l'établissement, sauf pour le groupe des femmes âgées de 46 ans et plus. En effet, 77 % des femmes âgées de 46 ans et plus (10) étaient liées à l'établissement tandis que 23 % (3) n'entretenaient pas de liens avec l'établissement.

Nous avons également examiné l'âge de la femme au moment où elle a rencontré son mari. Les femmes âgées de moins de 20 ans au moment où elles ont rencontré leur mari appartenaient toutes (3) à la catégorie des conjoints n'ayant pas de lien avec l'établissement tandis que celles âgées de 46 ans et plus au moment où elles ont rencontré leur mari appartenaient toutes (7) à la catégorie de celles qui entretenaient un lien avec l'établissement. Cette information, présentée au tableau 21, révèle que les femmes ayant un lien avec l'établissement étaient actuellement et au moment où elles ont rencontré leur mari plus âgées que les femmes qui n'avaient pas de lien avec l'établissement.

Tableau 21 : Âge des femmes en fonction du lien qu'elles ont avec l'établissement

	Lien des femmes avec l'établissement	
Âge actuel des femmes	**Lien**	**Aucun lien**
21-35 ans	6 (46 %)[11]	7 (54 %)
36-45 ans	5 (50 %)	5 (50 %)
46 ans et plus	10 (77 %)	3 (23 %)
Âge des femmes au moment où elles ont rencontré leur mari		
Moins de 20 ans	0 (0 %)	3 (100 %)
21-35 ans	7 (44 %)	9 (56 %)
36-45 ans	7 (70 %)	3 (30 %)
46 ans et plus	7 (100 %)	0 (0 %)

On peut voir au tableau 22 la répartition selon l'âge des femmes en fonction de l'existence ou de l'absence dans leur cas de relations antérieures. La probabilité d'avoir vécu des relations antérieures augmente avec l'âge. Le tableau 22 renseigne davantage à ce sujet.

Tableau 22 : Antécédents conjugaux des femmes selon leur âge

	Âge de la femme		
Déjà mariée ou ayant déjà vécu dans une union de fait	**21-35 ans**	**36-45 ans**	**46 ans et plus**
Relations antérieures	8 (62 %)[12]	7 (70 %)	10 (83 %)
Aucune relation antérieure	5 (39 %)	3 (30 %)	2 (17 %)

[11] Les valeurs entre parenthèses correspondent aux pourcentages pour la ligne.

[12] Les valeurs entre parenthèses correspondent aux pourcentages pour les colonnes.

En résumé, les détenus et leur conjoint semblent se ressembler en ce qui concerne les antécédents conjugaux. La grande majorité des conjoints étaient du même âge que les détenus, mais les conjoints qui entretenaient un lien avec l'établissement tendaient à être plus âgés que ceux qui n'étaient pas liés à l'établissement. Ces données ne semblent pas appuyer l'hypothèse voulant que les femmes qui épousent un détenu manquent d'expérience et sont vulnérables et même naïves.

Rapports avec la famille

Nous examinons dans cette partie les sources informelles de soutien du mariage, qui incluent la famille immédiate et élargie, les amis et les connaissances du détenu et de son conjoint.

Au total, 86 % des détenus (31) avaient des frères et soeurs. Parmi ce groupe, 87 % (27) entretenaient des rapports avec leurs frères et soeurs, tandis que les frères et soeurs des autres 13 % (4) refusaient d'avoir des rapports avec les détenus. Parmi les frères et soeurs habitant en Colombie-Britannique, 86 % (57) entretenaient des rapports avec les détenus tandis que les autres 14 % (9) refusaient de communiquer avec les détenus[13]. Parmi les frères et soeurs habitant à l'extérieur de la Colombie-Britannique, 93 % (13) communiquaient avec les détenus et seulement 7 % (1) ne le faisaient pas. Il semble donc que les frères et soeurs tendent à entretenir des rapports avec les détenus et que la distance n'influe pas sur les rapports.

La fréquence des contacts entre les détenus et leurs parents a aussi été notée. Parmi les détenus dont le père ou la mère vivait, 97 % (28) avaient des contacts avec ces personnes tandis que 3 % (1) refusaient d'avoir des rapports avec leurs parents parce qu'ils estimaient que ces derniers les avaient laissé tomber.

[13] Le lieu de résidence des frères et soeurs des détenus a été déterminé au moyen d'une question à réponses multiples (voir la note 1 qui renferme plus de détails à ce sujet).

La famille élargie du détenu peut aussi être une source de soutien. Parmi les 86 % des détenus (31) qui avaient une famille élargie, 55 % (17) avaient des rapports avec les membres de leur famille élargie tandis que 45 % (14) n'en avaient pas. Autrement dit, la plupart des détenus entretiennent des rapports quelconques avec leurs parents et moins fréquemment avec les membres de leur famille élargie.

On peut voir au tableau 23 les habitudes de visite des enfants des détenus. Parmi les 58 % de détenus (21) ayant des enfants, 27 % (7) recevaient la visite de leurs enfants tandis que 73 % (19) ne les voyaient pas. Les deux facteurs qui peuvent aider à déterminer si les enfants des détenus visitent ou ne visitent pas leur père sont l'âge et le lieu de résidence des enfants. Nous avons analysé l'âge des enfants en fonction de la présence ou de l'absence de visites à leur père et constaté que 17 % des enfants de détenus âgés de moins de 18 ans (2) visitaient leur père tandis que 83 % (10) ne le visitaient pas. Vingt-quatre pour cent des enfants (7) âgés de plus de 18 ans visitaient leur père tandis que 76 % (22) ne le visitaient pas. On ne s'étonnera pas de constater que tous les enfants (100 %, 4) dont l'âge était inconnu des détenus ne visitaient pas leur père. En ce qui concerne le lieu de résidence des enfants, 31 % (5) de ceux qui habitaient en Colombie-Britannique visitaient leur père tandis que 69 % (11) ne le visitaient pas; 20 % (3) des enfants vivant à l'extérieur de la Colombie-Britannique visitaient leur père tandis que 80 % (12) ne le visitaient pas. Les enfants qui sont jeunes et qui vivent à l'extérieur de la Colombie-Britannique seraient donc moins susceptibles de visiter leur père que les enfants plus âgés et ceux qui vivent dans cette province. D'une manière générale, le taux de visite par les enfants est très faible, soit de 30 % ou moins, indépendamment de l'âge ou du lieu de résidence.

On peut voir au tableau 23 les raisons pour lesquelles les enfants des détenus ne visitent pas ces derniers. Parmi les détenus qui ne reçoivent pas la visite de leurs enfants, 25 % (8) ont indiqué comme motif la distance, 28 % (9), l'interdiction par l'ex-conjoint (la mère des enfants) de visiter le père en prison, 16 % (5), le refus des enfants de les visiter, 6 %

(2), leur propre refus de recevoir la visite de leurs enfants et 25 % (8), leur ignorance du lieu de résidence de leurs enfants [14].

Tableau 23 : Fréquence des visites par les enfants des détenus et raisons expliquant l'absence de visites

Visites par les enfants des détenus	Fréquence	Pourcentage
Oui	7	26,9
Non	19	73,1
Total	26	100,0
Motifs de l'absence de visites par les enfants (réponses multiples)	Nombre de réponses	Pourcentage des réponses
Distance	8	25,0
Interdiction de l'ex-conjoint	9	28,1
Refus des enfants de visiter	5	15,6
Refus du détenu de recevoir la visite de ses enfants	2	6,2
Ignorance du lieu de résidence des enfants	8	25,0
Total	32	100,0

Les rapports des détenus avec les membres de la famille de leur conjoint contribuent aussi au soutien que ces hommes reçoivent. Nous avons donc examiné les visites effectuées aux détenus par les frères et soeurs, les parents et les enfants des conjoints. Parmi les 79 % de conjoints (27) qui ont des frères et soeurs, 26 % (7) des frères et soeurs visitent les détenus tandis que 74 % (20) ne les visitent pas. Parmi les 79 % de conjoints (25) qui ont encore au moins leur père ou leur mère, 28 % des parents des conjoints (18) visitent les détenus tandis que 72 % (18) ne les visitent pas.

[14] Il s'agit là de réponses à une question à réponses multiples.

Enfin, nous avons examiné les visites effectuées par les enfants des conjoints actuels. Parmi les détenus dont le conjoint actuel a des enfants, 68 % (17) reçoivent la visite de ces derniers. Quant aux enfants des conjoints qui n'effectuent pas de visites aux détenus, 75 % (6) sont hostiles à l'idée d'une visite, gênés par celle-ci ou empêchés de visiter le détenu, tandis que 25 % (2) ont signalé d'autres facteurs comme la distance pour expliquer leur absence de visites. En mettant en relation l'âge des enfants du conjoint actuel et la présence ou l'absence de visites, nous avons constaté que 77 % (10) des enfants âgés de moins de 18 ans visitaient le détenu tandis que 72 % (13) des enfants âgés de 18 ans et plus le faisaient. Les enfants du conjoint dont l'âge était inconnu du détenu visitaient tous (100 %, 2) ce dernier jusqu'à un certain point. Il semble donc relativement peu commun pour les détenus de recevoir la visite des membres de la famille immédiate de leur conjoint sauf pour les enfants de leur femme. Il ne semblait pas exister de relation entre la présence ou l'absence de visites de la part des enfants du conjoint et l'âge de ces derniers.

La rareté relative des visites effectuées par les frères et soeurs ou les parents du conjoint contraste avec la fréquence relativement élevée des contacts entre le détenu et ses propres frères et soeurs ou parents[15]. Dans la mesure où les visites ou rapports avec le détenu appuient le mariage, il semble que les frères et soeurs et parents du détenu offrent plus de soutien. Il est toutefois difficile de déterminer si les visites ou rapports avec les détenus servent à appuyer ces derniers ou leur mariage.

Les amis peuvent aussi jouer un rôle dans le réseau informel de soutien des détenus. Au total, 72 % de ces derniers (26) recevaient la visite d'amis tandis que 28 % (10) n'étaient pas visités par leurs amis. Le tableau 24 révèle que l'origine de l'amitié provient des amis que les détenus se sont fait à l'école, «dans la rue» ou encore au sein d'une communauté religieuse et ces amis semblent les visiter le plus souvent.

[15] Notons que la définition des rapports familiaux qui s'applique aux frères et soeurs et parents du détenu n'est pas la même que celle qui est utilisée pour les frères et soeurs et parents du conjoint. Cette différence peut avoir influé sur la fréquence des rapports signalés et avoir entraîné un gonflement du taux des rapports avec les frères et soeurs et parents du conjoint.

Tableau 24 : Habitudes de visite des amis

Origine de la relation avec les amis qui visitent	Fréquence	Pourcentage
Milieu de travail	7	19,4[16]
École ou «dans la rue»	13	36,1
Ex-détenus	1	2,8
Communauté religieuse	15	41,7
Autres	11	30,6

Nous avons aussi examiné les sources de soutien offert au conjoint. En ce qui concerne la famille ou les amis, 74 % des conjoints (26) ont dit avoir le soutien d'amis intimes, 57 % (20) ont dit avoir l'appui de membres de leur famille immédiate et 63 % (22) peuvent compter sur l'appui de leurs enfants. Nous avons aussi exploré les sources d'appui communautaire et formel. Au total, 31 % des femmes (11) ont dit avoir le soutien de groupes religieux, 31 % (11) font appel au soutien de dirigeants de groupes religieux, 49 % (17) ont dit avoir bénéficié du soutien des aumôniers d'établissement, 14 % (5) jouiraient de l'appui d'autres organisations tandis que 23 % (8) ont signalé d'autres sources de soutien. Cette information semble révéler que, comme leur mari incarcéré, la plupart des femmes ont au moins certaines sources de soutien formel ou informel.

Programmes en établissement

Les programmes offerts en établissement peuvent être une source de soutien et d'épanouissement. Ils incluent divers programmes d'études et de formation professionnelle, de traitement contre la toxicomanie, de développement des aptitudes cognitives, de maîtrise de la colère et de lutte contre la violence familiale de même que

[16] Pourcentages de l'échantillon total de 36 détenus recevant la visite d'amis de chaque catégorie.

les programmes offerts par le Centre psychiatrique régional (c.-à-d., programmes à l'intention des délinquants sexuels et programmes axés sur les troubles de la personnalité). Parmi les 36 détenus composant l'échantillon, un seul (3 %) n'avait participé à aucun des programmes offerts en établissement, 17 % (6) avaient participé à un ou deux programmes, 44 % (16), à trois ou quatre programmes et 36 % (13), à cinq programmes ou plus pendant leur incarcération. Les détenus avaient participé en moyenne à environ quatre programmes.

Le nombre de programmes auxquels les détenus avaient participé en établissement différait sensiblement selon que le conjoint était ou n'était pas lié à l'établissement ($t(34)=2,72$, $p<0,05$). Plus précisément, les détenus dont le conjoint était lié à l'établissement avaient participé à plus de programmes (nombre moyen = 4,29) que les détenus dont le conjoint n'avait aucun lien avec l'établissement (nombre moyen de programmes = 2,80). Nous n'avons pas constaté d'autres différences significatives quant au nombre de programmes suivis selon la durée de la peine et le nombre d'années avant l'admissibilité à la libération conditionnelle.

Nous avons aussi évalué la participation aux programmes et nous présentons les résultats au tableau 25. Selon le tableau, les programmes les plus populaires étaient *Vivre sans violence* (56 %) et les programmes de rattrapage scolaire (56 %), de développement des aptitudes cognitives (58 %) et de lutte contre la toxicomanie (61 %).

Tableau 25 : Participation aux programmes offerts en établissement

Participation aux programmes offerts en établissement (réponses multiples)	Fréquence	Pourcentage
Vivre sans violence	20	55,6[17]
Aptitudes cognitives	21	58,3
CPR et autres programmes semblables	16	44,4
Lutte contre la toxicomanie	22	61,1
Maîtrise de la colère	13	36,1
Formation professionnelle	11	30,6
Rattrapage scolaire	20	55,6
Autres	9	25,0

Nous n'avons pas constaté de différences significatives quant au nombre de programmes auxquels les détenus ont participé en fonction de l'âge, mais il y a des tendances intéressantes qui se dégagent des données. On peut voir au tableau 26 la répartition selon les groupes d'âge du nombre et de la sorte de programmes offerts en établissement. Un détenu qui n'avait participé à aucun programme en établissement appartenait au groupe des 36 à 45 ans, mais, en général, les détenus de ce groupe d'âge semblent signaler le taux le plus élevé de participation à divers programmes en établissement tandis que les détenus âgés de 46 ans et plus semblaient indiquer le taux le plus faible de participation.

Nous avons également déterminé les types de programmes auxquels ont participé les détenus de différents groupes d'âge. On peut voir au tableau 26 la répartition en fonction des groupes d'âge des programmes offerts en établissement. Cette répartition ne semble pas révéler de tendances définitives en ce qui concerne la participation aux programmes selon les différents groupes d'âge, mais nous avons observé des différences presque

[17] Pourcentages de l'échantillon total de 36 détenus ayant participé aux divers programmes.

statistiquement significatives entre les groupes d'âge pour ce qui est des programmes de lutte contre la toxicomanie. En effet, les détenus âgés entre 36 et 45 ans ont signalé le taux le plus élevé de participation à ces programmes (77 %, 13), suivis des détenus âgés entre 21 et 35 ans (58 %, 7) et de ceux du groupe des 46 ans et plus (29 %, 2).

Tableau 26 : Participation aux programmes en établissement selon l'âge

	Âge		
Nombre de programmes suivis en établissement	**21-35 ans**	**36-45 ans**	**46 ans et plus**
Aucun	0 (0 %)[18]	1 (100 %)	0 (0 %)
1 ou 2	2 (29 %)	3 (43 %)	2 (29 %)
3 ou 4	7 (39 %)	7 (39 %)	4 (22 %)
5 ou plus	3 (30 %)	6 (60 %)	1 (10 %)
Participation aux programmes en établissement (réponses multiples)			
Vivre sans violence	7 (58 %)[19]	9 (53 %)	4 (57 %)
Développement des aptitudes cognitives	7 (58 %)	11 (65 %)	3 (43 %)
Programmes du CPR et autres programmes analogues	6 (50 %)	6 (35 %)	4 (57 %)
Lutte contre la toxicomanie	7 (58 %)	13 (77 %)	2 (29 %)
Maîtrise de la colère	4 (33 %)	8 (47 %)	1 (14 %)
Rattrapage scolaire	8 (67 %)	7 (41 %)	5 (71 %)
Formation professionnelle	4 (33 %)	5 (29 %)	2 (29 %)
Autres	2 (17 %)	5 (29 %)	2 (29 %)

[18] Les valeurs entre parenthèses sont les pourcentages pour la ligne.

[19] Les valeurs entre parenthèses correspondent au pourcentage du nombre total de sujets dans chaque groupe d'âge qui ont participé à chacun des programmes.

L'aumônerie des établissements offre divers programmes aux détenus, par exemple des groupes, des services de consultation prénuptiale ou conjugale, la bénédiction nuptiale et divers programmes axés sur la famille. Au total, 31 % des détenus (11) n'avaient pas participé aux programmes offerts par l'aumônerie tandis que 61 % (22) avaient participé à un ou deux programmes et 8 % (3) à trois programmes ou plus. On peut voir au tableau 27 le taux de participation aux divers programmes. Les programmes les plus fréquentés étaient ceux du culte et des groupes de réflexion en semaine (28 %), des relations saines, de réconciliation entre la victime et le délinquant et de développement des compétences parentales (28 %) et de consultation prénuptiale ou conjugale (31 %).

Tableau 27 : Participation aux programmes offerts par l'aumônerie de l'établissement

Participation aux programmes de l'aumônerie (réponses multiples)	Fréquence	Pourcentage
Culte/groupe de réflexion en semaine	10	27,8[20]
Consultation prénuptiale ou conjugale	11	30,6
Bénédiction	5	13,9
Enrichissement de la famille/ élimination des obstacles/ la vie en tant que décision	6	16,7
Relations saines, victime-délinquant, compétences parentales	10	27,8

Le tableau 28 présente les résultats d'une analyse du nombre et du type de programmes offerts par l'aumônerie de l'établissement auxquels les détenus ont participé. Dans l'ensemble, les détenus plus âgés (âgés de 36 à 45 ans ou de 46 ans et plus) semblent plus susceptibles de signaler une participation à ces programmes. Ainsi, les deux tiers des détenus (2) ayant participé à trois programmes ou plus étaient âgés de 46 ans ou plus.

[20] Il s'agit des pourcentages de l'échantillon total de 36 détenus qui ont participé aux divers programmes offerts par l'aumônerie.

Les détenus plus âgés étaient plus susceptibles d'avoir participé à tous les programmes offerts par l'aumônerie sauf ceux de consultation prénuptiale ou conjugale, pour lesquels le taux de participation étaient à peu près le même dans tous les groupes d'âge, soit d'environ 30 %. On peut considérer le taux de participation aux programmes de consultation conjugale comme faible étant donné que l'échantillon à l'étude était composé de détenus qui s'étaient mariés dans l'établissement ou qui prévoyaient de le faire.

Tableau 28 : Participation aux programmes offerts par l'aumônerie de l'établissement selon l'âge

	Âge		
Nombre de programmes offerts par l'aumônerie auxquels les détenus ont participé	**21-35 ans**	**36-45 ans**	**46 ans et plus**
Aucun	4 (36 %)[21]	5 (46 %)	2 (18 %)
1 ou 2	8 (36 %)	11 (50 %)	3 (14 %)
3 ou plus	0 (0 %)	1 (33 %)	2 (67 %)
Participation aux programmes de l'aumônerie (réponses multiples)			
Culte/groupe de réflexion en semaine	3 (25 %)[22]	4 (24 %)	3 (43 %)
Consultation prénuptiale ou conjugale	4 (33 %)	5 (29 %)	2 (29 %)
Bénédiction	1 (8 %)	2 (12 %)	2 (29 %)
Enrichissement de la famille/ élimination des obstacles/ la vie en tant que décision	1 (8 %)	3 (18 %)	2 (29 %)
Relations saines, victime-délinquant, compétences parentales	2 (17 %)	4 (24 %)	4 (57 %)

[21] Les valeurs entre parenthèses correspondent aux pourcentages pour la ligne.

[22] Les valeurs entre parenthèses correspondent aux pourcentages du nombre total de sujets dans chaque groupe d'âge qui ont participé aux divers programmes offerts par l'aumônerie.

Nous présentons dans les paragraphes suivants les opinions que les détenus ont dit avoir au sujet des programmes offerts en établissement et des programmes de l'aumônerie, de même que leurs suggestions en vue d'améliorer les services axés sur leurs relations familiales et conjugales. Les opinions et perceptions ont été recueillies au moyen de questions ouvertes; Appavoo a ensuite groupé les réponses en catégories générales pour faciliter le codage et l'interprétation des données.

Les détenus ont été invités à faire part de leur opinion quant à l'obligeance des aumôniers d'établissement. Parmi ceux qui ont répondu (14 ou 39 %, n'ont pas fait de commentaires), 73 % (16) ont dit entretenir de bonnes relations avec les aumôniers d'établissement tandis que 27 % (6) ont formulé des critiques. Les détenus ont également fait des suggestions, basées sur leur perception de leurs relations avec l'aumônier, sur le rôle de ce dernier dans le mariage des détenus. Trente-six pour cent des détenus (13) n'ont pas répondu; parmi ceux qui ont répondu, 48 % (11) ont dit que l'aumônier devrait jouer le rôle de médiateur, 9 % (2) ont fait observer que l'aumônier jouait un rôle très nécessaire dans le mariage des détenus et 43 % (10) ont affirmé que l'aumônier jouait un rôle utile dans la famille du détenu et qu'il aurait intérêt à s'impliquer dans la collectivité. Invités à exprimer leur avis au sujet du rôle éventuel de l'aumônier d'établissement dans les relations familiales et conjugales, 74 % des détenus (25) ont affirmé que l'aumônier avait très certainement un rôle à jouer sur ce plan, 18 % (6) ont répondu que l'aumônier devrait intervenir selon les besoins tandis que 9 % (3) n'avaient pas de réponse définitive.

À l'aide de questions ouvertes, on a aussi recueilli l'avis des détenus sur le rôle des aumôniers pour ce qui est de combler le vide entre la vie carcérale et la vie dans la collectivité. En ce qui concerne le rôle de l'aumônier dans la collectivité, 53 % des détenus (18) estimaient que l'aumônier devait jouer un rôle proactif pour renforcer l'unité familiale ou servir de médiateur entre le détenu et sa famille, 24 % (8) ont suggéré que l'aumônier joue le rôle de conseiller matrimonial pendant de longues périodes, tandis que 24 % (8) étaient incertains du rôle que l'aumônier devait jouer dans la collectivité. Interrogés sur l'opportunité pour l'aumônier de travailler en étroite collaboration avec la collectivité et la forme que devait prendre cette intervention, 29 % des détenus (10) ont

répondu qu'ils s'impliqueraient très certainement, avec leur femme, si les aumôniers travaillaient avec la collectivité, 34 % (12) estimaient que l'aumônier devait intervenir pour créer un lien entre le détenu et monde extérieur en coordonnant des programmes de placement à l'extérieur ou autres programmes analogues, tandis que 14 % (5) ont déclaré que l'aumônier devrait travailler avec la famille du détenu dans la collectivité pour créer une source de soutien; les autres 23 % (8) n'avaient pas de commentaire. Enfin, nous avons sondé l'opinion des détenus au sujet du rôle de l'aumônier dans la réconciliation familiale, le cas échéant. Soixante-deux pour cent des détenus (21) estimaient que l'aumônier avait un rôle important à jouer dans la réconciliation familiale tandis que 38 % (13) croyaient que l'aumônier n'avait pas sa place dans ce contexte.

Au moyen d'une question ouverte, on a demandé aux détenus de faire des recommandations au sujet des programmes offerts dans l'établissement et des programmes de l'aumônerie. Un grand nombre d'entre eux ont recommandé des programmes destinés à préparer les détenus en vue de leur réinsertion sociale. Ainsi, 9 % (3) ont suggéré que des spécialistes de l'extérieur offrent des programmes techniques servant de préparation à la mise en liberté, 13 % (4) étaient en faveur de programmes prélibératoires axés sur le travail, 9 % (3) ont recommandé des programmes prélibératoires axés sur le traitement et 22 % (7) ont suggéré que l'aumônier s'emploie à créer un lien entre le détenu et la collectivité. Les participants ont aussi recommandé de donner aux détenus des crédits universitaires pour leur participation à des initiatives axées sur la croissance et la connaissance (13 %, 4), de mettre sur pied des programmes de traitement axés sur le couple (19 %, 6), d'offrir des cours de recyclage et axés sur le vieillissement comme mesure de suivi (3 %, 1) et d'inviter d'autres membres du personnel à assister aux programmes pour les détenus afin de mieux connaître ces derniers (13 %, 4). Il semble, en général, que les détenus apprécieraient des programmes de préparation à la réinsertion sociale en tant que personne et en tant que membre d'un couple et d'une famille. On pourrait tenir compte de ces suggestions au moment de concevoir des programmes à l'intention des détenus qui se marient durant leur incarcération.

Analyse

Cette étude semble indiquer que les détenus qui se marient durant leur incarcération jouissent d'un soutien social considérable. Ils reçoivent la visite de leurs parents, de leurs frères et soeurs, de leurs amis, de leur épouse et des enfants de celle-ci (mais pas autant de leurs enfants issus de mariages ou d'unions de fait antérieurs). Les détenus qui se marient figurent donc parmi les membres les plus socialisés de la population carcérale. Le sondage réalisé auprès des détenus en 1995 par le SCC a révélé par comparaison que 35 % des détenus avaient reçu des visiteurs à plus de 10 reprises et que 28 % n'en avaient pas eu (Robinson et Mirabelli, 1996). Les conjoints bénéficient également du soutien d'un réseau formé notamment des amis, des membres de la famille, des enfants et de dirigeants de communautés religieuses.

Le mariage chez les détenus constitue ordinairement une entreprise équitable. Bien que les relations antérieures des conjoints soient un peu plus nombreuses et aient duré un peu plus longtemps que celles des détenus, dans l'ensemble, les détenus et leur conjoint ont fait à peu près le même cheminement en ce qui concerne des relations. La femme est ordinairement du même âge que le détenu, même si les femmes qui avaient un lien avec l'établissement au moment où elles ont rencontré leur futur mari étaient généralement un peu plus âgées que ce dernier. Signalons toutefois que les détenus dont la femme avait un lien avec l'établissement au moment où ils l'ont rencontrée étaient plus susceptibles que le reste de la population carcérale de participer à divers programmes en établissement.

On constate aussi une assez grande ressemblance sur les plans de la scolarité et de l'emploi, bien que les femmes soient un peu plus instruites que les détenus et occupent des postes plus prestigieux.

La plupart des couples ont des enfants issus de relations antérieures et plus du tiers d'entre eux ont des enfants âgés de moins de 18 ans. Le nombre d'enfants, et plus particulièrement le nombre d'enfants mineurs, influe sur la situation financière et sur les besoins du couple en matière de soutien.

Sur le plan de l'attitude, les détenus disent avoir beaucoup de respect pour leur femme et ils ne sont pas d'accord avec des énoncés qui sont humiliants pour ces dernières. Ils semblent vouloir entretenir avec leur femme une relation à long terme. Les couples qui ont participé à des séances de consultation prénuptiale ou conjugale présentaient aussi des traits moins marqués d'«égocentrisme» et de «désir de contrôler la famille», qui constitue un facteur positif chez les personnes qui présentent à l'aumônier des problèmes conjugaux.

Préoccupations et suggestions

Indépendamment de l'âge, environ 75 % des détenus ne reçoivent jamais la visite de leurs enfants issus de relations antérieures. Cette situation est attribuable à divers facteurs, comme l'éloignement du pénitencier, l'interdiction de visite imposée par un ex-conjoint, la décision de l'enfant, la décision du détenu, l'ignorance du lieu de résidence de l'enfant. Sans doute compréhensible, ce manque de rapports signifie toutefois que les enfants issus de relations antérieures font alors partie du passé du détenu, d'un passé qui est maintenant largement «caché» au nouveau conjoint et peut-être aussi au détenu lui-même. Dans le contexte de la préparation au mariage, il semble important de traiter ouvertement de cette question, surtout en prison, où la notion d'information «cachée» constitue une préoccupation générale.

Les participants souhaiteraient qu'on offre davantage de programmes axés sur les problèmes familiaux. Nous avons constaté un taux élevé de participation aux programmes offerts en établissement, y compris aux programmes axés sur la famille (par ex., Vivre sans violence). Les rapports avec l'aumônerie étaient empreints de respect et de confiance, mais surtout en raison de la présence de certains aumôniers et du rôle qu'ils ont joué plutôt qu'à cause des programmes efficaces axés sur le mariage. En ce qui concerne ce genre de programmes, les participants ont suggéré notamment des possibilités de visite, des programmes prosociaux et des possibilités d'emploi et d'études. On pourrait, à cette fin, créer de nouveaux programmes de concert avec l'aumônerie ou

favoriser un rapprochement entre l'aumônerie et les responsables de programmes de ce genre offerts par un autre service dans le pénitencier.

En ce qui concerne les programmes prénuptiaux («de consultation»), l'étude a mis en évidence certains aspects dont il conviendrait de traiter : les familles reconstituées (surtout le rôle que jouent dans ces familles les enfants issus de relations antérieures); les différences d'âge (plusieurs détenus épousent des femmes plus âgées qu'eux), les problèmes qui mènent à la rupture : la fidélité par opposition à l'infidélité, la sobriété par opposition à la consommation de drogues et d'alcool, la résolution de conflit par opposition au conflit, la liberté par opposition à l'incarcération (questions qu'il faut résoudre au moment de la réinsertion sociale) et la gestion des finances familiales d'un point de vue réaliste (qui contrôle quoi).

Dans les prochaines études, il faudrait s'arrêter au plan d'échantillonnage de façon à ce que les résultats puissent être appliqués avec plus de confiance à un nombre accru de détenus et à ce qu'on envisage la possibilité d'étudier la durabilité du mariage chez les détenus et les causes d'échec.

Bibliographie

Appavoo, D. *Evaluative Study of Inmate Marriages in the Federal Institutions and Guidelines for CSC Chaplaincy Involvement*, manuscrit inédit, 1995.

Robinson, D. et Mirabelli, L. *Résumé des constatations du sondage national auprès des détenus réalisé en 1995 par le SCC*, B-14, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000005653

Sterage

HV 8885 M37 1996 F
Le mariage durant l'incarcé
ration : caractéristiques e
t relations des conjoints (

DATE DUE

00 JUL 07

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.